

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2015

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le lundi 24 août 2015 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 17 août 2015.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Jean Fabien CHAZOULE, Christelle GARRIGOUX, Catherine JAMMES, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE, Ghislain SERIEYS.

Était excusé :

Monsieur Gilbert DELPUECH

Secrétaire de séance : Catherine JAMMES

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 juillet 2015

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 13 juillet 2015.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. PRESENTATION D'UN PROJET D'EOLIENNES PAR LA SOCIETE ENERTRAG

La loi pour la transition énergétique et la croissance verte a été adoptée le 17 août 2015.

Elle permettra à la France de renforcer son indépendance énergétique.

Le développement des énergies renouvelables est au cœur de cette transition.

Un des objectifs est de porter la part des énergies renouvelables à plus de 30% de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et de baisser à 50% la part du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025.

Ce défi présente des opportunités pour les communes avec des retombées pour le tissu économique local et les utilisateurs.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 2 Juin 2015, Monsieur le Maire a évoqué un contact avec la société ENERTRAG France s'agissant d'un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune et a, d'autre part, invité les membres du Conseil Municipal à recueillir l'avis des administrés sur le sujet.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présentation de Monsieur Guillaume GUEMARD, responsable de projets de la société ENERTRAG en charge du développement pour le Sud de la France

La société ENERTRAG France est la filiale française d'un groupe familial allemand, producteur indépendant d'énergie utilisant exclusivement les énergies renouvelables et principalement l'énergie éolienne ;

Un schéma éolien définit pour l'Auvergne les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne.

L'objectif serait de produire 800 mégawatts en 2020 (à ce jour 200 mégawatts en service).

La création d'un pôle éolien commun avec d'autres communes également consultées (LABESSERETTE, LAFEUILLADE en VEZIE, LACAPELLE DEL FRAYSSE, PRUNET) est évoquée.

Monsieur GUEMARD présente d'une part la zone géographique sur laquelle le projet pourrait être initié et d'autre part les onze étapes que comporte tout projet d'implantation.

Christelle GARRIGOUX sort de la salle.

Un échange s'en suit entre Monsieur GUEMARD et les membres du Conseil.

Le Conseil Municipal sera invité à donner son avis sur une étude de faisabilité lors de sa prochaine réunion et le support de présentation sera transmis à l'ensemble des conseillers avant le prochain conseil.

III. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL LORS D'OBSEQUES CIVILES

Les possibilités de rendre hommage aux défunts en dehors des lieux de culte, des salles funéraires, des hôpitaux et des crématoriums sont très limitées.

Les participants aux obsèques civiles se trouvent le plus souvent dans l'incapacité d'honorer la mémoire des disparus dans des conditions garantissant l'intimité nécessaire.

C'est dans ces conditions que l'Association La Libre pensée a demandé aux maires d'adopter une délibération prévoyant la mise à disposition gratuite de locaux communaux pour que les familles puissent se recueillir dignement lors d'obsèques civiles.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la salle polyvalente de la commune pour les cérémonies d'hommage lors des obsèques civiles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente de la commune pour les cérémonies d'hommage lors des obsèques civiles.

IV.DECISION MODIFICATIVE FACTURE CABINET TEYSSOU

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative s'agissant de la provision sur honoraires du Cabinet TEYSSOU qui s'élève à 3600 € TTC soit 3000 € HT.

Monsieur Le Maire demande l'enregistrement comptable de la décision modificative suivante : crédit au compte 2313/14 pour 600.00 € et un débit au compte 2315/16 pour 600.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la modification proposée.

V. DELEGATION POUR SIGNATURE AD'AP

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'accessibilité des locaux communaux aux handicapés, la signature d'un agenda d'accessibilité programmée va s'avérer nécessaire dans la mesure où tous les travaux n'ont pas été réalisés dans les délais prescrits (notamment ceux de la cantine).

Dans ces conditions il demande au Conseil Municipal de lui donner délégation pour la signature de l'agenda d'accessibilité programmée qui devra être régularisée au plus tard le 27 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour la signature de l'agenda d'accessibilité programmée.

VI.QUESTIONS DIVERSES

-Point sur les travaux en cours :

- Monsieur le Maire indique que les travaux sur la voirie de Valette sont terminés.

Une surveillance régulière de la tenue de la chaussée sera réalisée afin de permettre, le cas échéant, la mise en œuvre de mesures conservatoires. L'adjonction de buses d'accès aux champs des riverains est évoquée. Ce sujet sera évoqué avec CIT avant l'achèvement officiel des travaux.

- Les travaux à la cantine sont également achevés. Le branchement des réfrigérateurs aura lieu mardi 25 août 2015 avec Fabien LONGUECAMP et Philippe CASTANIER.

- S'agissant du bornage du chemin de VACHANDOU, une réunion sera prochainement organisée avec le représentant départemental en raison d'une erreur de cadastre.

- Les travaux réalisés sur le réservoir d'eau de Trémouille ont permis

d'éviter des fuites d'eau cet été.

Il conviendra d'installer un dispositif permettant de maintenir un PH neutre afin d'éviter toute corrosion.

- Élargissement voie communale du MARQUISAT : Proposition de Sylvie CAZAL

Catherine JAMMES sort de la salle

Monsieur le Maire fait part d'une proposition de Madame Sylvie CAZAL, propriétaire à Marquisat, d'une cession de terrain en vue d'élargir le virage de ce hameau. Le débat s'engage sur la pertinence d'une telle acquisition et sur les contreparties évoquées. Monsieur le Maire précise que la cession serait gracieuse et que la contrepartie évoquée réside dans la reconstruction d'un mur existant (soit environ 36m³).

Ghislain SERIEYS s'interroge sur la pertinence d'une telle contrepartie et souhaiterait que soit calculé le coût de cette contrepartie par rapport au coût d'acquisition de la surface foncière.

Christelle GARRIGOUX rappelle que les contreparties en mur ont souvent donné lieu à contentieux par le passé et qu'il serait sans doute préférable d'envisager l'acquisition de la surface foncière au prix du foncier agricole.

Roland MAFFRE s'interroge sur la pertinence d'un tel élargissement de voirie car un goulot d'étranglement demeurera à proximité de la propriété d'Éric MOUMINOUX. Monsieur le Maire précise que la principale donnée à prendre en compte dans cette cession est le coût de reconstruction d'un mur, la pierre étant fournie via la destruction du mur existant. Monsieur le Maire précise également que l'évaluation de la surface cédée ne pourra être réalisée qu'une fois que Madame Sylvie CAZAL aura effectué, à titre personnel, des travaux de terrassement au sein de son terrain.

Il est précisé que ce sujet sera à nouveau soumis à l'ordre du jour d'un prochain conseil avant prise de position définitive.

-Fonds d'Équipement des Communes Amendes de Police :

Les travaux seront effectués prochainement conformément aux demandes transmises en juin au Conseil Départemental. La sécurisation du virage de La Plantade sera effectuée par la SARL Longuecamp pour 2475.00 € HT et les travaux de sécurisation du Bourg via CIT pour 19678.00 € HT.

Fabien LONGUECAMP sort de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les propositions des travaux de sécurisation évoqués.

- Portails cimetière : l'état des portails nécessite des travaux qui seront examinés lors du budget de l'année prochaine.

- Réunion de la commission environnement : lors de sa prochaine réunion, la commission communautaire environnement débatera du déplacement du point d'apport volontaire derrière la salle des fêtes et de l'adjonction d'un autre point d'apport à Trémouille (lieu restant à déterminer)

- Concours des maisons fleuries

Le concours des maisons fleuries n'a pas connu le succès escompté cette année, une seule candidature étant parvenue en mairie. Il sera évoqué les possibilités de poursuivre ou non cette initiative qui a pour objectif une amélioration des conditions de fleurissement de notre commune afin de la rendre plus attrayante.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 10 septembre 2015.

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire, et Catherine JAMMES, secrétaire de séance.